

ARIHM : l'expertise de la santé psychique au travail



LAURENCE BERNARD

Créé en 1991 par un médecin psychiatre, Gisèle Birck, le cabinet ARIHM Conseil est principalement composée de médecins psychiatres, de psychologues, d'ergonomes, de formateurs, de consultants RH et de responsables d'entreprise. Il a pour principal objectif de maintenir dans l'emploi et d'insérer professionnellement les personnes souffrant psychologiquement. Eclairage avec Laurence Bernard, directrice administrative et financière d'ARIHM Conseil.

Quel est votre leitmotiv ?

Notre compétence spécifique réside dans notre capacité à accompagner des salariés en situation de vulnérabilité psychique et professionnelle. Elle privilégie les relations entre le salarié et son environnement de travail, dans une perspective de maintien dans l'emploi.

Les entreprises négligent-elles la santé psychique ?

Cette question est prise en compte dans les grandes entreprises qui avancent depuis plusieurs années sur la diversité, sur le handicap en mettant en place des accords d'entreprises et des politiques spécifiques. Pour les plus petites, c'est un peu plus compliqué ! Elles ont beaucoup moins de moyens humains et financiers.

Quelle vulnérabilité psychique prenez-vous en charge ?

ARIHM prend en charge toutes les personnes qui, par une pathologie mentale ou une vulnérabilité psychique, vont présenter des problèmes de comportement, relationnels ou de compétences au sein de leur propre entreprise. Le champ est donc extrêmement large.

Derrière les mots, pouvez-vous nous citer quelques maladies ?

Nous prenons en charge les personnes souffrant de pathologies psychiatriques mais également celles en vulnérabilité psychique de toutes origines ou encore présentant des troubles cognitifs ou des handicaps associés. Notre action est centrée sur la problématique professionnelle

avec des prises en charge individuelles ou collectives, avec la préoccupation de la qualité du suivi thérapeutique par ailleurs.

Comment accompagnez-vous les entreprises ?

Dans un premier temps, nous établissons un premier diagnostic de la situation en lien avec les différents acteurs impliqués de l'entreprise : les médecins du travail, les RH, la mission handicap ou le responsable de la diversité, le manager concerné, les partenaires sociaux...

Puis dans un second temps, que proposez-vous ?

Nous proposons une phase d'accompagnement spécifique construite avec l'entreprise et la médecine du travail. La plupart du temps, nos interventions nous amènent à apporter une aide tant au collectif de l'entreprise qu'à la personne elle-même (gestion de ses émotions, redynamisation, adaptation de son poste de travail...).

Pourquoi faire appel à vous ?

Le médecin traitant va suivre la personne. Il va traiter la maladie ! Mais il n'a pas les moyens de savoir comment elle se comporte dans son travail. Il ne connaît pas le fonctionnement de l'entreprise pour juger des capacités d'adaptation professionnelle de son patient.

Avec combien d'entreprises travaillez-vous par an ?

Nous travaillons avec une centaine d'entreprises sur toute la France dont une quinzaine

de grandes entreprises sont nos partenaires privilégiés. Nous recevons en moyenne entre 200 à 300 de leurs salariés, non sans oublier l'accompagnement médico-psycho-professionnel des 500 à 600 demandeurs d'emploi.

Les entrepreneurs ont-ils le réflexe de vous joindre ?

Depuis la prise en compte de la question des risques psychosociaux, les managers s'autorisent à dire qu'ils ont besoin d'être conseillés face aux difficultés de certains de leurs collaborateurs. Ils sollicitent de plus en plus notre cabinet pour obtenir des conseils au regard de la législation sur les risques psychosociaux ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou de fragilité psychique.

Ont-ils du mal à faire appel à vos services pour leur propre situation personnelle ?

Les chefs d'entreprise et les dirigeants se tournent plus aisément vers des cabinets plus confidentiels ou encore leurs médecins traitants. Ils hésitent encore trop souvent à solliciter nos conseils. Nous pouvons en effet leur apporter notre expertise à travers notre coaching managérial qui leur permettra de mieux comprendre et gérer de façon optimum les situations qu'ils rencontrent avec certains collaborateurs ou équipes difficiles. Cette expérience leur donnera des clés utilisables pour l'ensemble de leurs collaborateurs et de leurs équipes.